

ACCUEIL DES REQUÉRANTS

08 février 2011 16:47; Act: 08.02.2011 16:53

Abri pas adapté: le PS interpelle le Grand Conseil

La réouverture de l'abri PC de Coteau fleuri à Lausanne pour héberger 50 requérants pose problème, estime le PS vaudois.



Depuis début février, la Ville accueille 50 requérants provenant de l'abri PC de Nyon surchargé. (photo: Keystone)

Dans une interpellation déposée mardi, le PS vaudois demande au Conseil d'Etat si ce type de «situation provisoire» et «non conforme à la loi» est appelé à se prolonger.

Il souhaite savoir si le conseiller d'Etat Philippe Leuba dispose de solutions plus satisfaisantes et de projets concrets pour l'accueil des requérants, a déclaré à l'ATS Grégoire Junod. Le président du groupe PS au Grand Conseil s'interroge aussi sur les moyens que le canton entend se donner pour répondre aux exigences fixées par la loi

sur l'aide aux requérants d'asile (LARA).

En vigueur depuis cinq ans, la LARA n'autorise l'utilisation d'abris PC que pour un hébergement temporaire. Elle ordonne en outre aux communes de plus de 2000 habitants de collaborer. Pour l'heure, seule une quinzaine d'entre elles se sont reparties les efforts, déplore Grégoire Junod. Parmi elles, Lausanne qui a accepté de réouvrir Coteau fleuri.

L'utilisation de cet abri PC à proximité d'une école suscite des inquiétudes au sein de la population du quartier, rappelle le PS. Elle est aussi critiquée par l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) qui juge que les conditions d'hébergement ne sont pas adaptées à un séjour qui dure parfois plusieurs mois.

Depuis début février, la Ville accueille 50 requérants provenant de l'abri PC de Nyon surchargé. Lausanne a joué ses obligations sociales et légales, elle que l'on accuse si souvent d'exporter les problèmes, a relevé M.Junod.

(ats)